

# Règlement du « Grand Jeu de Noël »

## ARTICLE 1 – ORGANISATION DU JEU

La société LPG SYSTEMS, société anonyme immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Romans (Drôme) sous le numéro : 335 183 836 et dont le siège social est situé au 30 rue docteur Henri Abel 26000 Valence (ci-après la « Société Organisatrice »)

Organise du 01/12/2017 au 18/12/2017 inclus, un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé : « Grand Jeu de Noël » (ci-après dénommé « le Jeu »), selon les modalités décrites dans le présent règlement.

Ce Jeu sera accessible sur la page « LPG ENDERMOLOGIE » de la Société Organisatrice sur le réseau social FACEBOOK, à l'adresse <https://fr-fr.facebook.com/lpgsystems/>. Cette opération n'est toutefois ni organisée, ni parrainée par la société Facebook.

## ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le Jeu est ouvert à toute personne physique, âgée d'au moins 13 ans, et résidant en France (incluant la Corse, les départements et les régions d'Outre-mer), disposant d'un accès à internet ainsi que d'une adresse électronique valide à l'exception du personnel de la Société Organisatrice et de leurs familles, et des sociétés du groupe de la Société Organisatrice, ainsi que de toute personne ayant participé à l'élaboration du Jeu.

Le Jeu est limité à une seule participation par jour pour chaque participant, durant toute la durée du Jeu.

Le Jeu est soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux et concours.

Le Jeu est accessible en France (incluant la Corse, les départements et les régions d'Outre-mer). Tout participant mineur doit obtenir l'autorisation préalable de l'un de ses deux parents ou de son tuteur légal pour participer au Jeu.

La Société Organisatrice pourra demander à tout participant mineur de justifier de cette autorisation et, le cas échéant, disqualifier un participant ne pouvant justifier de cette autorisation.

La Société Organisatrice pourra demander à tout gagnant mineur de justifier de ladite autorisation relative à sa participation au Jeu. La Société Organisatrice se réserve le droit désigner un autre gagnant dès lors qu'un gagnant initial, s'il est mineur, n'est pas en mesure d'apporter de preuve suffisante de ladite autorisation.

Le seul fait de participer à ce Jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

## ARTICLE 3 – MODALITÉS DE PARTICIPATION

Ce Jeu se déroule exclusivement sur internet aux dates indiquées dans l'article 1 et est accessible depuis la page « LPG ENDERMOLOGIE » de la Société Organisatrice, sur le réseau social FACEBOOK, à l'adresse <https://fr-fr.facebook.com/lpgsystems/>.



Pour participer au Jeu, l'internaute doit remplir le formulaire de participation en renseignant les informations demandées. Les formulaires incomplets et/ou comportant des informations erronées ne seront pas pris en considération et entraîneront l'élimination de la participation.

Le participant pourra par ailleurs inviter ses proches à participer au Jeu en fournissant leur adresse électronique. En cas de refus, les chances de gain du participant n'en seront aucunement affectées. Le participant prend l'initiative et la responsabilité de fournir les adresses électroniques de ses proches aux fins de l'envoi d'une telle invitation.

Il s'engage à avoir obtenu le consentement explicite et informé des titulaires des adresses électroniques qu'il fournit à la société organisatrice.

La Société Organisatrice n'agit que sur la volonté et au nom du participant en qualité de prestataire technique d'envoi des messages du participant.

En conséquence, le participant dégage la Société Organisatrice de toute responsabilité du fait des adresses électroniques de proches qu'il fournit à la Société Organisatrice et du fait de l'envoi d'un message d'invitation à ses proches.

La société organisatrice ne conservera en aucun cas les adresses électroniques fournies par le participant après envoi des invitations pour le compte de ce dernier.

#### **ARTICLE 4 – DESIGNATION DES GAGNANTS**

Les lots sont attribués selon le principe des « instants gagnants » préalablement déterminé par la Société Organisatrice.

On appelle « instant gagnant » la minute exacte (un couple date heure) à partir duquel le lot sera mis en jeu. La première participation suivant ce couple date heure remportera ledit lot. Si aucun participant n'a validé sa participation au moment même de l'« instant gagnant », le prix sera attribué au participant ayant validé sa participation au moment postérieur le plus proche de l'« instant gagnant ».

Dès lors, pour gagner la dotation du jour, il faut participer au moment de l'« instant gagnant », préalablement défini par la Société Organisatrice.

Le participant peut tenter sa chance tous les jours. Toutefois, il n'est autorisé qu'une seule participation par personne et par jour (même nom, même prénom, même adresse électronique ou IP (Internet Protocol)).

Le(s) gagnant(s) recevra(ont) un courrier électronique, à l'adresse électronique qu'il(s) aura(ont) fournie dans le formulaire de participation, dans les 7 jours ouvrés suivant la fin du Jeu, lui (leur) confirmant la nature du lot gagné et les modalités pour en bénéficier.

Tout gagnant ne donnant pas de réponse dans un délai de 7 jours ouvrés à compter de l'envoi d'avis de son gain sera réputé renoncer à celui-ci et le lot sera attribué à un nouveau gagnant.

#### **ARTICLE 5 – DOTATION**

Le jeu est doté des lots suivants, attribués aux participants valides déclarés gagnants. Chaque gagnant remporte un seul lot.



**Liste des lots :**

**15 « Routine Visage »**

Comprenant les cosmétiques LPG® suivants :

> 1 Soin total contour yeux - 20ml

> 1 Sérum Éclat Énergisant - 30ml

> 1 Soin Repulpant Redensifiant - 50ml

d'une valeur unitaire de 174 EUR TTC (prix de vente constaté)

**15 « Routine Corps Minceur & Fermeté »**

Comprenant les cosmétiques LPG® suivants :

> 1 Soin Minceur Sublimateur de Peau - 150ml

> 1 Fluide fermeté gainant - 150ml

d'une valeur unitaire de 112 EUR TTC (prix de vente constaté)

La Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à la vérification de l'âge de tout gagnant avant remise de son lot.

Les dotations ne pourront en aucun cas être échangées contre leur valeur en espèces ou contre toute autre dotation.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation ou de la non utilisation, voire du négoce, des lots par les gagnants.

En cas de force majeure tel que défini par l'article 1218 du Code Civil, la Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de nature et/ou de valeur équivalente.

**ARTICLE 6 – IDENTIFICATION DES GAGNANTS ET ELIMINATION DE LA PARTICIPATION**

Les participants autorisent la vérification de leur identité et de toutes les informations figurant sur le formulaire de participation. En cas d'information(s) incomplète(s) ou fausse(s) la Société Organisatrice se réserve le droit d'éliminer le(s) participant(s) concerné(s).

De même, le non-respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient ses modalités, entraînera l'élimination pure et simple de la participation de son auteur.

**ARTICLE 7 – MODIFICATION DES DATES DU JEU ET ELARGISSEMENT DU NOMBRE DE DOTATIONS**

La Société Organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si elle était amenée à annuler le présent Jeu, en cas de force majeure, telle que définie à l'article 1218 du Code Civil, ou d'événements indépendants de sa volonté.

Elle se réserve par ailleurs la possibilité de prolonger ou de limiter la période de participation, de reporter le Jeu ou d'en modifier les conditions, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée de ce fait.

Des additifs et modifications à ce règlement peuvent éventuellement être publiés pendant le Jeu. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement. Tout changement fera l'objet d'informations préalables par tout moyen approprié après dépôt de l'avenant auprès de l'étude de l'Huissier dépositaire du présent règlement.



## **ARTICLE 8 – DEPOT DU REGLEMENT**

Les participants à ce Jeu acceptent l'intégralité du présent règlement qui est déposé auprès de l'étude de la SCP Julie VERNET LOLLINI et Guy Thierry BALZAN, Huissiers de Justice à CHABEUIL (26120) 2 rue Victor Payonne.

Il peut être obtenu sur simple demande à l'adresse de la Société Organisatrice, spécifiée à l'article 1, pendant toute la durée du Jeu.

## **ARTICLE 9 – REMBOURSEMENT DES FRAIS DE PARTICIPATION**

Le remboursement des frais d'affranchissement relatifs à la demande de règlement (timbre au tarif lent en vigueur), peut être obtenu sur simple demande écrite à l'adresse de la Société Organisatrice en joignant un R.I.B (ou R.I.P ou R.I.C.E).

Le remboursement des frais de connexion internet pour participer au Jeu, dans la limite maximum de 3 minutes et hors participation mobile, peut être obtenu sur simple demande écrite à l'adresse de la Société Organisatrice en précisant lisiblement les informations suivantes : nom, prénom, adresse postale complète, date et heure de participation.

La demande de remboursement devra être accompagnée d'un RIB, RIP ou RICE et d'une copie de la facture du fournisseur d'accès à internet du participant où apparaissent : d'une part la nature exacte de la prestation du fournisseur d'accès à internet et son mode de facturation (illimitée, forfaitaire...) et, d'autre part, les date et heure de connexion correspondant à la participation au Jeu clairement soulignées ou surlignées par le participant.

Etant observé qu'en l'état actuel des offres de service et de la technique, certains fournisseurs d'accès à Internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, il est expressément convenu que tout accès à la page « LPG ENDERMOLOGIE » de la Société Organisatrice, sur le réseau social FACEBOOK, à l'adresse <https://fr-fr.facebook.com/lpgsystems/> s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet en général et que le fait pour le participant de se connecter à la page « LPG ENDERMOLOGIE » de la Société Organisatrice, sur le réseau social FACEBOOK, accessible à l'adresse <https://fr-fr.facebook.com/lpgsystems/> et de participer au Jeu ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire.

Les frais de photocopie des éventuels justificatifs à fournir seront remboursés sur la base de 0,15 euro TTC par feuillet.

## **ARTICLE 10 – RESPONSABILITES**

La participation implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, de la vulnérabilité de ses données qui en résulte et des risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité directe ou indirecte en cas de mauvaise utilisation ou d'incident lié à l'utilisation de l'ordinateur, à l'accès à Internet, de la ligne téléphonique ou de toute autre connexion technique, à l'envoi des formulaires à une adresse erronée ou incomplète.

Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte.



La connexion de toute personne à la page « LPG ENDERMOLOGIE » de la Société Organisatrice, sur le réseau social FACEBOOK et la participation au Jeu se fait sous leur entière responsabilité.

La Société Organisatrice ne pourra être tenue responsable de l'utilisation frauduleuse des droits de connexion ou d'attribution de lots d'un participant, sauf à démontrer l'existence d'une faute lourde de la part de la Société Organisatrice.

La Société Organisatrice se réserve le droit de disqualifier tout participant qui altérerait le déroulement de l'inscription au Jeu et d'annuler, écarter, modifier, reporter, proroger ou suspendre le Jeu, dans le cas où les serveurs informatiques du Jeu présenteraient des dysfonctionnements résultant notamment de bogues, d'une altération, d'une intervention non autorisée, d'une fraude, d'anomalies techniques ou de tout autre cause et qui affecteraient l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou le bon déroulement du Jeu.

La Société Organisatrice fera ses meilleurs efforts pour permettre un accès au Jeu. La Société Organisatrice pourra, à tout moment, notamment pour des raisons techniques, de mise à jour ou de maintenance, interrompre l'accès à la page « LPG ENDERMOLOGIE » de la Société Organisatrice, sur le réseau social FACEBOOK, et au Jeu. La Société Organisatrice ne sera en aucun cas responsable de ces interruptions et de leurs conséquences. Aucune indemnité ne pourra être réclamée à ce titre.

En outre, la responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra en aucun cas être retenue en cas de problèmes d'acheminement ou de perte de courrier postal ou électronique (notamment en ce qui concerne l'acheminement des dotations). Tout lot envoyé par la Société Organisatrice à un gagnant qui serait non réclamé ou retourné pour toute autre raison par les services postaux serait perdu pour le gagnant et demeurerait acquis à la Société Organisatrice.

Bien que le Jeu soit accessible sur le réseau social Facebook, la société Facebook n'est ni organisatrice ni marraine de l'opération. Dès lors, la société Facebook ne pourra en aucun cas être tenue responsable en cas de litige lié au Jeu. De même, les données personnelles collectées lors du Jeu sont destinées uniquement à la Société Organisatrice conformément aux dispositions de l'article 12 des présentes.

#### **ARTICLE 11 – DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE, LITTERAIRE ET ARTISTIQUE**

Les images utilisées sur la page « LPG ENDERMOLOGIE » de la Société Organisatrice, sur le réseau social FACEBOOK, sur laquelle le Jeu est organisé, les objets représentés, les marques et dénominations commerciales mentionnées, les éléments graphiques, informatiques et les bases de données composant le la page précitée du Jeu, sont la propriété exclusive de la Société Organisatrice ne sauraient être extraits, reproduits ou utilisés sans l'autorisation écrite de cette dernière, sous peine de poursuites civiles et/ou pénales.

Toute ressemblance de personnages ou d'éléments du Jeu avec d'autres personnages fictifs ou d'autres éléments de jeux déjà existants, serait purement fortuite et ne pourrait conduire à engager la responsabilité de la Société Organisatrice ou de ses prestataires.

#### **ARTICLE 12 – DONNEES A CARACTERE PERSONNEL**

##### **12.1 IDENTIFICATION DES TRAITEMENTS**

Compte tenu de leur caractère identifiant, les données collectées par LPG SYSTEMS à savoir les nom, prénom, année de naissance, adresse mail et adresse postale des participants constituent des données à caractère personnel au sens de la loi française « Informatique et Libertés » n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi qu'au sens du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques



à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.

Par la collecte, la conservation et l'exploitation de ces données, LPG SYSTEMS opère donc un traitement de données à caractère personnel dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Responsable de traitement : LPG SYSTEMS
- Finalité(s) : organisation et gestion d'un jeu concours et opérations de prospection
- Données à caractère personnel traitées : nom, prénom, année de naissance, adresse mail, adresse postale
- Catégorie de personnes concernée : les internautes âgés de plus de treize ans participant au Jeu
- Fondement(s) juridique(s) des traitements : consentement de la personne concernée
- Destinataire : LPG SYSTEMS. Les données personnelles collectées ne font l'objet d'aucun transfert à des sociétés tierces.
- Durée de conservation des données : Les données sont conservées pendant la durée nécessaire au déroulement du jeu et à l'attribution des dotations.  
En cas de consentement du participant concerné à l'utilisation de ses données à des fins de prospection, les données sont conservées pendant une durée de 3 ans à compter de la transmission du formulaire de participation au jeu concours.
- Droits des participants : Chaque participant peut exercer les droits suivants par e-mail à l'adresse [notification@lpgsystems.com](mailto:notification@lpgsystems.com) ou par courrier à l'adresse : LPG SYSTEMS, Service Juridique - Technoparc de la Plaine, 30 rue Dr Abel, CS 90035 - 26000 VALENCE :
  - accès, modification, rectification et suppression des données le concernant,
  - définition de directives générales et particulières définissant la manière dont le participant entend que soient exercés, après son décès, ses droits ;
  - limitation et opposition au traitement pour des raisons tenant à la situation particulière du participant ;
  - portabilité des données ;
  - possibilité de retirer son consentement à tout moment ;
  - introduction d'une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés ou de toute autre autorité de contrôle compétente.

## 12.2 COOKIES

Les participants sont informés qu'en naviguant sur la page « LPG ENDERMOLOGIE » de la Société Organisatrice, sur le réseau social FACEBOOK, des informations sur leur navigation peuvent être enregistrées dans des fichiers appelés « Cookies » installés sur leur(s) terminal(aux).

Il s'agit de petits fichiers informatiques permettant d'identifier chaque participant afin de lui permettre d'accéder plus rapidement aux informations, en lui évitant de les ressaisir. Ils ne peuvent en aucun cas endommager les données présentes dans son ordinateur.

Pour plus d'informations sur les cookies utilisés par le réseau social FACEBOOK, les participants peuvent se reporter à la rubrique dédiée accessible à l'adresse : <https://www.facebook.com/policies/cookies/>.



Les participants peuvent s'opposer à l'enregistrement de cookies, ou choisir d'être averti de leur enregistrement sur leur disque dur, en configurant leur logiciel de navigation (les participants sont invités à se reporter aux conditions d'utilisation de leur navigateur concernant cette fonctionnalité).

Lorsque ce paramétrage est effectué, les participants gardent néanmoins la possibilité d'accéder à la page « LPG ENDERMOLOGIE » de la Société Organisatrice, sur le réseau social FACEBOOK dédiée au Jeu et de participer à ce dernier.

## **ARTICLE 13 – DROIT APPLICABLE ET REGLEMENT DS CONFLITS**

### **13.1 DROIT APPLICABLE**

Le Jeu est soumis au Droit français.

La participation à ce Jeu implique l'acceptation sans réserve

- (i) du présent règlement en toutes ses stipulations,
- (ii) des règles déontologiques en vigueur sur Internet (nétiquette, charte de bonne conduite, etc.)
- (iii) des lois et règlements en vigueur sur le territoire français et notamment des dispositions applicables aux jeux et loteries en vigueur.

### **13.2 CONTESTATION**

En cas de contestation, seul sera recevable un courrier en recommandé avec accusé de réception envoyé dans un délai de 30 jours maximum après la date de fin du Jeu. Sauf en cas d'erreurs manifestes, il est convenu que les informations résultant des systèmes de Jeu de la Société Organisatrice ont force probante dans tout litige quant aux éléments de connexion et au traitement informatique desdites informations relatives au Jeu.

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités du Jeu ainsi que sur la liste des gagnants.

### **13.3 REGLEMENT DES CONFLITS**

Préalablement à toute action en justice liée ou en rapport avec le présent règlement (en particulier son application ou son interprétation), les participants s'engagent à former un recours amiable et gracieux auprès de la Société Organisatrice par lettre recommandée avec avis de réception.

A défaut d'aboutir à une solution amiable dans un délai d'un mois à compter de la réception de leur courrier recommandé, les participants retrouveront toute liberté de saisir la juridiction de leur choix.

